

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur HARDIVILLEZ Yvan, 1^{er} Adjoint au Maire,

Etaient présents : Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDÈS / Laurent TARASSI / Sylvie POYÉ / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Martine WACHEUX / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BÉTHENCOURT / Eric MÜLLER

Etaient absents excusés : Michel EUVERTE (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Alicia CONTINI (pouvoir à Ana MENDÈS) / Marc PIANT / Fernande BELDAME (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Constance VAGANAY (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT / François LOMBART (pouvoir à Eric MÜLLER) / Gilbert DONATI / Valentine DELANDAT / Fanny GUINION / Ali HAMZAOU

Secrétaire de séance : Frédéric BÉTHENCOURT

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

Procurations : 6

Monsieur HARDIVILLEZ informe les membres du conseil que Monsieur EUVERTE ne peut être présent à cette séance pour raison personnelle. Il annonce par ailleurs l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services, Monsieur FAROU, suite au départ en retraite de Monsieur CAMIER.

Monsieur HARDIVILLEZ présente l'ordre du jour de cette séance et souhaite que soit validé l'ajout d'un point concernant la réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget. A l'unanimité, les membres acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur HARDIVILLEZ annonce que la Commission Finances se réunira le vendredi 23 février à 18 H 00 et que la réunion pourra être élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Décision du Maire

En date du 30 janvier 2018, la municipalité a signé une convention avec la SPA d'ESSUILET, pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière animale sur la commune de Saint Leu d'Esserent pour une redevance établie à hauteur de 0,65€ par habitant, basée sur le chiffre de la population issu du recensement constaté au 1er janvier de l'année N-1.

Approbation des procès-verbaux du 29 Janvier 2018

➤ *Séance du 29 Janvier 2018 à 20 H 30*

Page 8 – Suite à une question posée par Monsieur WACHEUX concernant le bilan des effectifs, Monsieur HARDIVILLEZ indique que ce bilan est en cours de finalisation et qu'il sera prochainement transmis aux conseillers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

➤ *Séance du 29 Janvier 2018 à 21 H 30*

Adopté à l'unanimité.

Etant donné l'absence de Monsieur Ali HAMZAOU, les membres présents ont décidé, à l'unanimité, de reporter les points 1 à 4 à la séance du prochain Conseil Municipal.

1) Installation d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Brigitte BAYARD en date du 20 janvier dernier, conseillère municipale, et comme le prévoit l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège est devenu vacant.

En conséquence, il revient à Monsieur Ali HAMZAOU, suivant sur la liste « Saint-Leu qui rayonne et réunit », de prendre le siège de conseiller municipal.

Le siège a donc été attribué à Monsieur Ali HAMZAOU, suivant sur la liste, qui l'a accepté.

Il est proposé au conseil d'installer Monsieur Ali HAMZAOU en qualité de Conseiller Municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

2) Modification des commissions municipales

Par délibération N°2014/04/03 en date du 30 avril 2014, Madame Brigitte BAYARD a été désignée pour participer aux commissions municipales suivantes :

- Projets et Travaux (Titulaire)
- Urbanisme (Titulaire)
- Environnement (suppléante)

Afin d'assurer son remplacement, il convient de modifier la composition de ces commissions.

Le conseil est appelé à désigner le ou les conseiller(s) municipal (aux) en remplacement de Madame Brigitte BAYARD.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

3) Modification des membres élus au sein de l'Office Municipal des Sports

Par délibération N°2014/04/04a en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu au sein de l'Office Municipale des Sports.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

4) Modification des membres élus auprès du Comité Technique Paritaire

Par délibération N°2014/04/04b en date du 30 avril 2014, Madame BAYARD a été nommée membre élu sein du comité technique paritaire.

Afin d'assurer son remplacement, le conseil est appelé à nommer un autre conseiller municipal.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

PERSONNEL

5) Modification du tableau des emplois

Suite au départ en mutation d'un agent de police municipale, et au recrutement au 1^{er} mars 2018 d'un autre agent de police municipale, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création				
Nbre	Grade	Tps d'emploi	Catégorie	Service
1	Brigadier-Chef principal	100%	C	Police
Suppression				
Nbre	Grade	Tps d'emploi	Catégorie	Service
1	Gardien Brigadier	100%	C	Police

Monsieur WACHEUX souhaiterait savoir s'il s'agit d'une embauche. Monsieur HAUDECOEUR explique que le grade de Gardien Brigadier correspondait à l'agent qui a quitté la commune. Suite à la vacance de ce poste, il a été procédé au recrutement d'un agent dont le grade est Brigadier-Chef principal.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

6) Groupement de commande SE60 – Achat d'électricité & services associés

Monsieur HARDIVILLEZ informe du décès de Monsieur Daniel BISSCHOP, Président du SE60, ancien Maire de la commune de Rothois et ancien Conseiller Départemental sur le canton de Marseille-en-Beauvaisis. Il souhaite qu'une minute de silence soit observée en sa mémoire.

Monsieur HARDIVILLEZ rappelle que le SE60 regroupe plusieurs centaines de communes dans l'Oise et que son action porte à la fois sur l'électricité, les réseaux télécom, les achats groupés de kwh électriques et gaz.

Monsieur MÜLLER explique que depuis 2016, les opérateurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité pour les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs jaune & vert).

La commune a adhéré au groupement de commandes d'achat d'électricité créé par le SE60, permettant aux membres de bénéficier de l'expertise du SE60, d'obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins, de décharger les adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paie l'électricité consommée sur la base des prix négociés par l'appel d'offre.

Le deuxième marché subséquent, attribué le 10 novembre 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2018.

Le SE60 a fait le choix pour 2019 d'élargir ce groupement aux contrats souscrits pour une puissance inférieure à 36 kVA (tarif bleu).

Il convient dès à présent de délibérer sur l'adhésion de la commune à ce nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité, et de recenser les besoins pour que le SE60 prépare les marchés et puisse conclure de nouveaux contrats qui démarreront au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'il s'agit d'un poste de dépenses important sur lequel il est nécessaire d'être vigilant. La commune poursuit son travail sur les réductions de dépenses, bien qu'il soit difficile de réaliser des économies en terme d'électricité. Le fait de conserver le même montant de facture électrique montre déjà les efforts engagés par la ville.

Monsieur WACHEUX indique que de nombreuses communes ont adhéré à ce groupement de commande (plus de 50%). Il approuve l'adhésion de la ville et souhaiterait que la ville puisse également adhérer au groupement de commande gaz, pour lequel le SE60 est tout aussi compétent. Monsieur HARDIVILLEZ répond qu'il lui semble que la commune a déjà procédé à cette adhésion. La vérification de ce point sera réalisée.

Monsieur WACHEUX ajoute que le SE60 peut également assurer un audit sur l'éclairage public ainsi qu'une expertise sur la perte d'énergie des bâtiments. Le syndicat est également compétent en termes de marchés d'appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorise l'ordonnateur, sur approbation de l'assemblée délibérante à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

En sa séance du 23 octobre 2017, et par délibération N° 2017/10/05, le Conseil Municipal a voté l'autorisation du quart des investissements par chapitre. Cependant, le Trésorier a informé que le budget d'investissement dépenses doit être voté par opération. A cet effet, il convient de revoir la délibération N° 2017/10/05 et d'autoriser l'engagement en tant que de besoin des dépenses de cette disposition financière selon la répartition suivante :

affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2018			
OPERATION	Crédits ouverts en 2017 (BP+DMS)	Montant quart	Montant autorisé avant le BP 2018
op 10 voirie	3 134 538,06 €	783 634,52 €	500 000,00 €
op 11 réseaux divers	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
op 12 espaces verts	556 717,49 €	139 179,37 €	80 000,00 €
op 13 plu	151 901,20 €	37 975,30 €	37 975,00 €
op 20 bâtiments administratifs	289 049,53 €	72 262,38 €	50 000,00 €
op 21 bâtiments enfance	10 608,80 €	2 652,20 €	2 600,00 €
op 22 bâtiments culturels	569 438,23 €	142 359,56 €	40 000,00 €
op 23 bâtiments sportifs	331 689,80 €	82 922,45 €	50 000,00 €
op 24 bâtiments scolaires	307 033,70 €	76 758,43 €	40 000,00 €
op 25 bâtiments divers	2 472 453,57 €	618 113,39 €	400 000,00 €
op 27 CTM	128 928,30 €	32 232,08 €	32 000,00 €
op 28 cimetièrè	39 094,00 €	9 773,50 €	9 000,00 €
total des dépenses d'investissement hors dette	8 011 452,68 €	2 002 863,17 €	1 246 575,00 €

Monsieur HARDIVILLEZ propose d'insérer les deux présentations dans le procès-verbal (par chapitre et par opération). Ci-dessous le tableau par chapitre :

	Crédits 2017 (BP + DM)	Montant autorisé avant BP 2018
20 immobilisations incorporelles	746 936	186 734
204 subventions d'équipement versées	285 744	71 436
21 immobilisations corporelles	2 269 397	567 349
23 immobilisations en cours	4 709 375	1 177 344
Total des dépenses investissement hors dettes	8 011 452	2 002 863

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

8) Débat d'orientation budgétaire

Monsieur HARDIVILLEZ rappelle que la Commission Finances se réunira le vendredi 23 février à 18h00 et que la réunion pourra être élargie à l'ensemble des élus.

Monsieur HARDIVILLEZ et Madame MENDÈS présentent le rapport d'orientation budgétaire qui est joint en annexe.

Monsieur WACHEUX apprécie, sur la forme, le bilan effectué pour l'année 2017 avec le détail sur le budget prévisionnel et le réalisé. En revanche, il ne voit pas l'intérêt d'établir une comparaison de budget à budget. Il serait selon lui plus intéressant d'ajouter une colonne « écart » qui permette d'indiquer la différence entre le prévisionnel et le réalisé 2017. Monsieur WACHEUX souhaiterait que le format de présentation soit différent afin de permettre une meilleure compréhension et analyse du contenu. Il est selon lui difficile de réaliser un débat sur les orientations budgétaires au regard de la diversité des documents présentés. Monsieur HARDIVILLEZ indique que les propositions d'ajustements de présentation qui peuvent aider à une meilleure compréhension des documents sont les bienvenues.

Monsieur WACHEUX considère que le budget est surévalué, ce qui peut introduire des interrogations. En effet, le budget prévisionnel 2017 était de 15 753 016€ alors que le réalisé est de 11 024 868€. Il ajoute que le réalisé 2016 représentait un montant de 10 millions d'euros. En termes de recettes sur les impôts et taxes, Monsieur WACHEUX fait remarquer que la commune a réalisé 700 000€ supplémentaires par rapport au budget prévisionnel. Il explique la nécessité de proposer des prévisions plus précises. Monsieur HARDIVILLEZ estime que la préparation du budget est un exercice très complexe et qu'il est très difficile d'être au plus juste des chiffres. Il indique que les dépenses réalisées en 2017, en baisse par rapport au budget prévisionnel, sont entre autre consécutives à des négociations de tarifs effectuées par le travail important des services municipaux dans le cadre des marchés publics.

Monsieur WACHEUX se satisfait néanmoins de la création du rond-point du Pilori et du restaurant scolaire Jean-Baptiste Clément.

Monsieur TARASSI considère qu'il est nécessaire de prioriser les projets si l'on veut parler de sincérité du budget. Monsieur HUBERT explique qu'il est difficile de constituer un budget précis si l'on ne tient compte que de deux projets : projet fluvial et projet touristique (Ferme des Moines). Monsieur HARDIVILLEZ consent que la notion de priorisation puisse manquer mais il rappelle que l'équipe municipale s'est lancée dans une démarche de projets dans laquelle certains d'entre eux sont devenus naturellement prioritaires. Il ajoute que les propositions d'investissement ne pourront être précises que si l'on engage des études en amont. Monsieur TARASSI estime que la priorisation des projets aurait un avantage certain sur le travail demandé au personnel municipal. En effet, selon lui, les dossiers sont traités dans l'urgence, il constate une désorganisation plus qu'une réorganisation. Madame WACHEUX explique que les membres du personnel municipal sont volontaires mais elle s'interroge sur le nombre de départs d'agents municipaux sur un temps rapproché. Selon elle, il est nécessaire que l'équipe municipale prenne conscience de ce fait. Monsieur HARDIVILLEZ répond que ces départs font suite à de meilleures opportunités. Il souhaite saluer le travail des agents de la ville.

Monsieur HUBERT regrette que l'on entreprenne des projets dont les réalisations n'arriveront certainement pas à leur terme, bien qu'il comprenne les contraintes et difficultés existantes. Monsieur HARDIVILLEZ exprime le fait que les études prennent du temps. C'est notamment le cas pour le projet Stradal.

Monsieur MAZET souhaite intervenir sur le débat d'orientations budgétaires (voir intervention en annexe).

Monsieur HARDIVILLEZ partage une partie des idées, notamment concernant la prudence financière. Il fait cependant remarquer que l'ensemble des élus a décidé et voté la demande d'emprunt. Il explique que de nombreuses choses ont été réalisées en termes de voiries et de bâtiments. Le projet de restauration scolaire a été mené à son terme, il s'agit du plus gros investissement de la ville en 2017 et certainement du mandat. Concernant le projet de port fluvial, des études financières ont été élaborées. Monsieur HARDIVILLEZ explique qu'une opération en tant que telle coûte beaucoup d'argent en terme d'investissement et que le retour sur investissement est long. Il rappelle que la ville a concouru au projet de port exemplaire. Il précise également qu'une étude sur la gouvernance des ports de Creil et de Saint leu d'esserent souhaitée par la Région est en cours. Ces deux projets ne sont pas concurrents mais complémentaires.

Concernant les projections financières, les études de business plan ont été réalisées en début de projet par un consultant et ont été présentées en bureau municipal. La finalité de ce style de projet n'est pas que la commune porte seule les investissements à lancer mais trouve des partenaires financiers privés ou publics pour leur réalisation. Des approches ont été effectuées sur ce point auprès de plusieurs opérateurs portuaires, de la Caisse des Dépôts et Consignation et de la Région.

Monsieur MAZET s'interroge sur l'évolution du projet de la Ferme des Moines et indique que le service en question est presque saturé. Monsieur HARDIVILLEZ estime que les problèmes liés au personnel seront à traiter ultérieurement car ils sortent du contexte du débat financier et de ce point de l'ordre du jour du

conseil municipal. Madame RIBOUILLARD approuve ce point et considère que ce n'est pas le lieu pour débattre de ce sujet.

Monsieur BÉTHENCOURT évoque le fait qu'il ne soit essentiellement présenté pour 2018 qu'un budget prévisionnel de dépenses d'investissement, sans avoir une vision du budget prévisionnel global 2018. Monsieur HARDIVILLEZ indique que l'ensemble des éléments a été vu en réunion de bureau municipal.

Monsieur TARASSI regrette qu'il n'y ait aucun retour d'expérience et de bilan sur les orientations prises en 2017. Il fait remarquer que les recettes communales sont moins génératrices que les années précédentes, il est donc nécessaire de trouver le moyen de remédier à ce problème.

Monsieur HARDIVILLEZ précise que toutes les activités gérées sont suivies financièrement et quantitativement par les services fortement impliqués, et que ces bilans sont disponibles.

Monsieur TARASSI souhaite évoquer le bilan des croisières dont les chiffres ne sont, selon lui, pas cohérents entre les différentes versions présentées en Conseil Municipal. D'après les chiffres, le bilan 2017 devrait être en négatif de 43 000€, et non pas de 23 000€ comme évoqué dans le document. Monsieur TARASSI indique également que le document ne prévoit pas les prévisions pour 2018. Il regrette qu'aucune information ne soit communiquée au sujet de la panne du moteur alors que la saison débute en avril. Il n'y a à ce jour aucun programme de communication, ni aucune projection financière. Monsieur HUBERT constate que depuis 3 ans, le projet n'est pas rentable pour la ville.

Monsieur WACHEUX estime que le projet de développement touristique est difficile à défendre quand on constate que la totalité des activités montre une différence de 42 379€ entre le réalisé 2016 et le réalisé 2017. Il est donc compliqué pour un élu de convaincre les habitants des orientations de la municipalité quand il existe de tels écarts entre les budgets prévisionnels et le réalisé. Monsieur HARDIVILLEZ explique que l'on est davantage dans un rapport quantitatif et qu'il n'y a pas de rapport qualitatif des activités.

Monsieur HARDIVILLEZ rappelle que le budget est réalisé selon les capacités financières de la commune, et selon les opportunités d'avancement de certains projets, qui passent en cours d'années pour certaines phases en réalisation. Il faut donc proposer des actions liées à la réalisation de projets qui ne seront peut-être pas réalisées sur l'année mais qui font partie d'une planification qui peut glisser dans le temps. La totalité des projets et réalisations sont gérés de la sorte, il y a d'ailleurs un tableau récapitulatif des actions planifiées dans le temps sur chacun des projets joints au DOB.

La priorisation des actions de l'année en cours est un exercice difficile et complexe. L'ensemble des projets amenés par les équipes élus et services sont gardés en terme de présentation et étalés dans le temps selon un planning pluriannuel.

Certaines actions d'entretien ou d'investissement peuvent faire l'objet d'un glissement dans le temps en fonction des événements ou des opportunités. Il rappelle à l'occasion la tenue de la commission finances avec élargissement de sa constitution dans laquelle le détail des chiffres et des actions sera abordé en prévision du prochain conseil municipal consacré au vote du budget 2018.

Monsieur WACHEUX souhaiterait savoir de quelle manière les effectifs des activités jeunesse vont pouvoir être maintenus à la rentrée en raison de la suppression des TAP. Madame POYÉ répond que les effectifs pourront être conservés grâce aux activités proposées à la Ferme des Moines.

Monsieur HARDIVILLEZ présente les investissements 2018 qui se répartissent sur deux volets : le développement économique et le développement touristique.

Il s'agit des axes suivants :

- L'amélioration du cadre de vie
- La politique sociale et solidarité
- Le soutien aux actions en direction de l'enfance et la jeunesse
- L'amélioration des conditions d'accueil des enfants
- Les Temps d'activités périscolaires
- La sécurisation, la maîtrise des incivilités
- La maîtrise et performance énergétique
- La réhabilitation des friches industrielles et des berges de l'Oise du quai d'Amont et du quai d'Aval
- La valorisation du patrimoine architectural et historique

Monsieur HARDIVILLEZ précise que ces investissements seront définis comme prioritaires ou possibles suivant la situation financière de la ville.

Concernant le point « Sécurisation et maîtrise des incivilités », Monsieur TARASSI souhaiterait savoir si le service de police municipale est armé et assez dimensionné pour garantir la réalisation de cet axe. Madame MENDÈS explique que les services municipaux travaillent actuellement sur un plan d'action incivilités.

Monsieur BÉTHENCOURT indique que le service événementiel a réalisé un document de synthèse sur les manifestations municipales avec les coûts associés. A ce titre, il souhaiterait savoir si ce document a été utilisé dans le cadre de la préparation budgétaire. Monsieur MAZET répond que ce document a été présenté en réunion de comité stratégique mais qu'il n'a nullement servi à définir les orientations budgétaires. Monsieur HARDIVILLEZ considère que les propositions doivent venir du service et de l'adjoint concerné. Monsieur MAZET explique que la demande de bilan financier des manifestations avait pour but de déterminer s'il fallait poursuivre ou non certaines d'entre elles.

Après présentation du rapport d'orientation budgétaire, les membres du conseil municipal ont pris acte de la tenue de ce débat pour l'exercice 2018.

QUESTION DIVERSE

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur HARDIVILLEZ lève la séance à 23 H 25.

Le Secrétaire de séance,
Frédéric BÉTHENCOURT

INTERVENTION JEAN-MICHEL MAZET

Le débat d'orientation budgétaire doit présenter les engagements pluriannuels de la commune et notamment les différentes orientations en matière de programmations d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes présentées à l'équilibre et avec sincérité.

Les investissements prévus cette année sont à la hauteur de **4,8 M€**, tout en sachant que notre potentiel d'investissement ne pourra pas dépasser **1,8 M€**, marge maximum d'autofinancement que nous disposons.

Afin de mettre en place nos différents projets, ces deux dernières années, deux emprunts différents ont été contracté par la commune à hauteur de **5m€**, ceux qui a eu pour cause de faire bondir la dette communale par habitant qui était de **603 € au 1^{er} janvier 2014** et qui est passée à **1397 € au 1^{er} janvier 2018**.

La conjoncture nationale et économique fait que nous devons être prudents dans nos futures décisions budgétaires, les dotations de l'état vont être encore revu à la baisse en 2018 comme chacun le sait, mais également les indemnités compensatrices intercommunales.

Aujourd'hui nous investissons seul dans nos différents projets et nous avons aucune perspective à court, moyen ou long terme sur les potentielles revenus financiers que pourraient engendrer nos différents programmes d'investissements, de même pour les différentes activités qui ont vu le jour ces dernières années et qui sont, soit déficitaire ou à peine à l'équilibre, aucune action concrète nous est présentée afin que celle-ci redevienne bénéficiaire.

J'aimerais que mon inquiétude soit entendue par l'ensemble du conseil sur l'avenir financier de notre commune, merci.